

Cette année le stage femmes aura lieu le jeudi 2 décembre 2021 en visio.

Les violences conjugales sont la forme de violences faites aux femmes la plus répandue. En France, une femme sur dix a été, est ou sera victime de violences conjugales au cours de sa vie. Contrairement aux idées reçues, la plupart de ces femmes occupent un emploi et ces violences ont un retentissement important sur leur vie

professionnelle (stress, baisse de productivité, absentéisme...).

**Lors de ce stage, nous verrons quels sont les impacts des violences conjugales dans le travail, nous aborderons aussi la question du rôle des employeurs dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes en particulier dans la Fonction Publique et les leviers syndicaux que nous avons.**

### intervenantes

Elles ont toutes contribué au chapitre 6 de l'ouvrage collectif « Le genre au travail » sur les violences intrafamiliales et conjugales, les conséquences sur l'emploi des femmes.



**Séverine Lémière** : Maîtresse de conférences en gestion des ressources humaines à l'IUT Paris Descartes et membre du réseau de recherche MAGE Marché du travail et Genre. Elle est également présidente de l'association FIT Une femme Un toit. Ses recherches portent sur l'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes et elle est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.



**Pauline Delage** : Sociologue, chargée de recherche au CNRS, rattachée au CRESPPA-CSU. Après un doctorat sur les mobilisations féministes contre la violence conjugale en France et aux États-Unis, elle a travaillé sur l'action publique contre les violences faites aux femmes en Suisse. Pauline Delage est également cofondatrice du laboratoire junior VisaGe qui rassemble chercheurs et chercheuses en sciences sociales spécialisé.e.s dans les violences fondées sur le genre.

**Une membre de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**, institution fédérale belge qui promeut et veille au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société belge. Elle viendra nous présenter son enquête sur l'impact de la violence entre partenaires sur le travail.

## POUR

L'ENSEIGNEMENT  
L'ÉDUCATION  
LA RECHERCHE  
LA CULTURE  
LA FORMATION  
L'INSERTION

## POUR ELLES INFO

### Octobre 2021

#### SOMMAIRE

- P.1** Édito et agenda
- P.2** La FSU engagée contre les violences sexuelles et sexistes
- P.3** Le « plan national » contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR : un plan com' ?
- P.4** Stage Femmes du 02 décembre

#### COMITÉ DE RÉDACTION

Amandine Cormier, Sigrid Gérardin, Aurélia Sarrasin, Anne Roger, Sophie Abraham, Benoît Chaisy, Céline Montofolio

**RETROUVEZ ET TÉLÉCHARGEZ  
LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS  
DE POUR ELLES INFO**



[@FederationSyndicaleUnitaire](#)

[@FsuNationale](#)

**Fédération Syndicale Unitaire**  
104 rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. 01 41 63 27 30  
[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) - [fsu.nationale@fsu.fr](mailto:fsu.nationale@fsu.fr)

## ÉDITO



**C**omment ça va les femmes, les mères, les filles, les sœurs, les travailleuses, les sans-abris, les réfugiées, les victimes de violences ? Comment vous sentez-vous après un an et demi de crise sanitaire ? Qui prend soin de votre santé ?

C'est difficile à dire tellement les femmes ont été impactées par cette crise, tellement tout ce qui les fragilisait déjà avant s'est cristallisé autour de cette crise.

En termes de santé publique les femmes en ont subi de plein fouet tous les méfaits. En plus d'avoir été les plus contaminées, du fait de facteurs socio-économiques et des rôles sociaux qui leur sont dévolus (les femmes représentent ainsi jusqu'à 70 % des cas confirmés parmi les travailleurs de la santé), elles ont aussi été celles qui ont le plus renoncé aux soins.

Pendant le confinement les violences domestiques et conjugales ont augmenté de manière dramatique. Ces violences représentent à présent les appels les plus nombreux des forces de l'ordre. Rappelons-nous également les difficultés d'accès à la contraception, à l'IVG alors que le parcours législatif de la proposition de loi visant à garantir ce droit pour toutes a été stoppé, malgré son adoption il y a un an à l'Assemblée nationale.

Plus globalement la précarité et l'isolement sont des facteurs aggravants de la condition féminine.

Face à la dégradation croissante de la santé des jeunes filles, élèves ou étudiantes, les mesures de santé publique ne suffisent pas. La FSU demande urgentement des moyens matériels humains pour renforcer l'accueil, l'écoute, le soin dans le service public d'éducation. L'épuisement des professionnel·les de l'éducation et de la santé à l'école est également un signal d'alerte fort.

Il y a tellement de travailleuses dont la souffrance s'est exacerbée avec cette crise sanitaire, celles qui ont perdu leur emploi tout d'abord, puis celles qui ont travaillé, sans aucune reconnaissance, au détriment de leur santé et de celle de leurs proches. Les soignantes, les aidantes, les femmes employées dans les services, fortement sollicitées, toujours dévouées, reconnues socialement quand la crise était aigüe, quand les besoins étaient au plus fort. Le professionnalisme et l'engagement de certaines ont été reconnus. Elles ont été applaudies, décorées même. Mais celles-ci ont vite déchantées avec un Ségur de la santé et un Grenelle de l'éducation qui déçoivent, qui laissent de côté certaines professionnelles, des moyens matériels et humains qui n'arrivent pas, plus. Les travailleuses sont lassées, déçues.

Certaines femmes isolées socialement ou géographiquement et/ou dans des situations précaires n'ont pas eu accès ni à la vaccination ni aux soins. D'autres, fortement investies pour l'intérêt général durant le confinement se sont vues imposer de quitter leur emploi sans rémunération pour être non en règle avec la vaccination. Cette obligation vaccinale a été reçue par ces personnels comme une menace et non comme la notion de protection qu'elle aurait dû susciter. Ces personnels, en majorité des femmes, paient un lourd tribu des échecs de la stratégie vaccinale et des politiques incitative de ce gouvernement.

Les femmes sont pourtant concernées par de nombreuses autres lois et mesures qui si elles étaient appliquées constituerait de véritables avancées. Telles l'application des plans d'accord égalité professionnelle femmes-hommes dans la Fonction publique, des mesures du Grenelle sur les violences conjugales. La FSU ne peut tolérer le manque toujours criant de moyens pour lutter contre les violences conjugales, pour accompagner les victimes et les protéger.

La FSU continuera d'agir dans les mois qui viennent pour exiger un plan d'urgence contre les violences faites aux femmes. La FSU appelle à participer aux manifestations au côté de Nous Toutes le 20 novembre et de continuer à construire des actions intersyndicales dans le cadre du 25 novembre : journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes.

Céline Montofolio

Suite à un Grenelle des violences conjugales manquant d'ambition et de moyens, le niveau des violences faites aux femmes reste très élevé. De nombreux rapports ont mis en évidence que la crise sanitaire et les confinements successifs ont renforcé les inégalités et les violences : 102 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2020 et 90 féminicides ont déjà été commis depuis janvier 2021, 553 000 agressions sexuelles par an, 1 femme sur 3 déclare subir du harcèlement sexuel au travail, 230 000 femmes sont victimes de violences conjugales. Les violences sexistes et sexuelles sont massives et elles touchent tous les secteurs de la société.

Début août, Gerald Darmanin a annoncé que le traitement des plaintes pour violences conjugales serait prioritaire. Cette mesure vient s'ajouter à la trentaine annoncée lors du Grenelle sur les violences conjugales mais nous constatons que faute de réelle volonté politique et de moyens, la plupart d'entre elles ne sont pas mises en œuvre.

Alors qu'Emmanuel Macron en a fait la grande cause de son quinquennat, depuis 5 ans le gouvernement se contente surtout à des grands discours dans les médias. Nous sommes loin du budget qu'il faudrait consacrer pour lutter efficacement contre les violences sexistes et



### A diffuser auprès des personnels, le guide « La FSU contre les violences faites aux femmes » :

en ligne sur le site de la FSU <https://fsu.fr/livret-fsu-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>  
en version papier à commander au secteur organisation de la FSU

Pour le 25 novembre, du matériel spécifique (badges, foulards...) peut aussi être commandé auprès du secteur organisation.

sexuelles.

La FSU, avec les associations féministes, continue d'exiger une loi-cadre et un budget d'un milliard d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Ailleurs dans le monde, les droits des femmes sont aussi remis en cause et les luttes existent. Aux Etats-Unis, des dizaines de milliers de manifestant·es sont descendu·es dans la rue pour défendre le droit à l'IVG visé par une offensive conservatrice. En Afghanistan, depuis l'arrivée des talibans, les droits les plus fondamentaux sont menacés, en particulier ceux des femmes ; certaines

craignent pour leur vie et pourtant, malgré les risques qu'elles encourrent elles continuent de manifester régulièrement pour défendre leurs droits et leur liberté.

A l'occasion du 25 novembre, journée

internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, la FSU s'impliquera dans toutes les mobilisations et à leur construction dans les cadres unitaires avec les autres organisations syndicales et les associations féministes partout en France.

A Paris, le collectif Nous Toutes appelle à une manifestation le 20 novembre à laquelle la FSU participera. De nombreuses initiatives auront également lieu dans les territoires.

## Le « plan national » contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR : un plan com' ?

Fin juin, pour faire face à la multiplication des dénonciations dans la dynamique de #Metoo et aux événements survenus dans des établissements tels que « sciences po » Paris, ENS Lyon, etc., le MESRI annonçait un « plan national » contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'ESR. Attendu pour fin septembre, il se veut un complément des « plans d'action égalité » déclinés actuellement dans les établissements universitaires et dont la lutte contre les VSS constitue un des axes. Ce plan devrait prendre appui sur le rapport rendu fin juillet par l'IG ESR (Inspection générale de l'Education, du sport et de la recherche) qui formule 38 recommandations faites aux Instituts d'Etudes politiques, et sur les conclusions de la consultation menée actuellement par le MESRI auprès des organisations syndicales, des associations étudiantes, de la CPED et d'autres institutions.

Si l'intention est louable, les recommandations de l'IG ESR ne constituent en rien des obligations ; ensuite, elles restent très imprécises ; surtout, elles ne sont pas assorties d'une explicitation détaillée des moyens nécessaires pour effectuer les formations de l'ensemble des personnels de l'ESR évoquées, pour financer des recherches sur ces questions ou encore pour décharger les collègues impliqué·es dans l'instruction des dossiers. Si une enveloppe de 500 000 euros est mentionnée pour engager les premières actions de formation, rien n'est dit sur la pérennisation de ce financement et l'appel à projets reste pour le cabinet la (seule ?) modalité d'attribution des enveloppes budgétaires. La FSU a rappelé, lors de son audition fin août, que dans le cadre d'une politique nationale prioritaire l'ensemble des établissements doivent pouvoir bénéficier de financement et pas seulement ceux, en général les mieux dotés, qui auront le temps, la volonté et les personnels pour rédiger des projets sans aucune certitude d'aboutir. La FSU rappelle la nécessité d'une égalité de traitement des victimes de VSS et d'un financement pérenne conséquent sur ces questions.

Si parmi les 38 recommandations, la question de la formation est explicitement soulevée, les structures à même de les effectuer ne sont pas toujours mentionnées. Pourtant les spécificités de l'ESR et des VSS en son sein nécessitent des formations appropriées à destination de l'ensemble des collègues de l'ESR et notamment des membres des sections

disciplinaires et du CNESER. Des associations compétentes existent. La FSU a rappelé leur existence et la volonté de ne pas voir s'ouvrir un marché juteux pour des structures privées.

Par ailleurs, si ce plan pourra avoir le mérite de coordonner les initiatives des établissements et de faire une synthèse des poursuites disciplinaires engagées, la clarification des procédures, de l'enquête interne à l'établissement à la saisine de section disciplinaire ou encore la refonte nécessaire des procédures actuelles n'est pas explicitement envisagée tandis que les dossiers restent instruits en lien avec la présidence de l'établissement limitant de fait l'indépendance de l'enquête. Limiter le temps cette enquête, permettre qu'elle soit effectuée en toute indépendance, accorder la protection fonctionnelle aux victimes sont autant de mesures indispensables. Des mesures conservatoires doivent aussi être prises pour protéger les victimes dès le déclenchement de l'enquête interne. Ensuite, le dépassement de la section devrait être accordé dès lors qu'une partie le souhaite et surtout, la victime ne peut être envisagée uniquement comme un témoin et la charge de la preuve doit inversée. Enfin, la solution envisagée ne peut être le déplacement de la victime qui constitue une double peine ; c'est l'agresseur qui doit être sanctionné. Au-delà, les minorités de genre ne sont pas mentionnées dans les recommandations alors que les violences à l'encontre des personnes LGBTQI+ sont régulièrement dénoncées.

En outre, l'ensemble des enquêtes montrent que les discriminations existantes pénalisent les carrières des femmes tandis que la généralisation de la précarité les touche davantage. Cette réalité accentue leur vulnérabilité et les VSS dont elles font l'objet et doit être améliorée. La FSU demande une clarification des moyens investis (modalités d'attribution, montant, durée) et la mise en place d'un suivi des politiques des établissements dans le cadre de la contractualisation.

Une volonté et des pistes semblent se dessiner, le SNESUP-FSU veillera à ce que Frédérique Vidal ne réduise pas l'initiative à une seule campagne de communication visant à surfer sur la vague #SciencesPorcs.

Groupe égalité femmes-hommes du SNESUP-FSU